



Le 10 juillet 2026

## COMMUNIQUÉ

### **Prévoyance : avancées majeures et signature d'un relevé de conclusions**

Une volonté unanime pour une sortie de crise

Le 2 juillet 2026, à l'issue de longues négociations, un relevé de conclusions a été formellement validé et signé par l'ensemble des partenaires sociaux : les représentants des quatre Organisations Syndicales représentatives et des trois collèges des établissements financeurs (CEPNL, GOFPA et FFNEAP); le SGEC ayant été consulté.

Cet accord décisif marque l'engagement ferme de toutes les parties à pérenniser notre régime de prévoyance. L'objectif est l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2027, d'une couverture ajustée qui conservera des garanties identiques au régime précédent, tout en intégrant les récentes modifications statutaires (telles que le maintien du salaire à hauteur de 60 % après un an de CLM).

Il concrétise officiellement notre ambition commune de sortir de la crise actuelle. Cette signature nous oblige : nous ferons preuve d'une vigilance absolue pour que chaque partenaire respecte scrupuleusement les termes de cet accord.

Cette couverture adaptée implique une évolution de notre taux de cotisation, qui devrait passer de 0,2 % à environ 0,6 %. Il faut être transparent : cette révision du partage de financement était le prix à payer pour sauver notre régime. En effet, face au déséquilibre de l'ancien modèle (le collège des établissements financeurs contribuait à hauteur de 1,05 % de la cotisation contre 0,2 % pour notre part), la menace était purement et simplement de mettre fin à notre couverture prévoyance.

Ce compromis était donc indispensable. De plus, cet ajustement reste très avantageux si on le compare à la proposition de l'État avec la MGEN : leur dispositif impose une cotisation socle de 0,95 % pour une couverture seulement partielle, à laquelle il faut ajouter une option à 0,63 % pour s'approcher de nos garanties. Notre accord sécurise donc une protection de haut niveau à un coût qui reste bien inférieur.

Une bataille désormais politique

Si l'architecture de référence de nos textes est aujourd'hui arrêtée et ne sera plus renégociée, le combat qui s'annonce est d'ordre politique : il s'agit d'étendre cette couverture à nos maîtres délégués. Leur inclusion nécessite un arbitrage fort, et nous refusons de laisser ces collègues contractuels sur le bord de la route.

Le travail se poursuit avec un objectif clair : finaliser la rédaction d'ici septembre

**Le Spelc reste pleinement mobilisé et déterminé pour notre prévoyance**